

**Numéro Activité
Formation**
11 95 01 28 695

Lieu de Formation
Fondation
Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES

fondation@fondation-chaptal.fr
www.fondationleoniechaptal.fr

Inscription
Secrétariat IFSI
Tél : 01 39 90 58 45
Fax : 01 39 94 83 74

Quota 76 élèves
Liste 1 : 57
Liste 2 : 15
Liste 3 : 2
PACES : 2

Références administratives

Certif info : **64144**
RNCP : **8940**
Formacode : **43448**
Code Rome : **J1506**

Éligible CPF Tous publics
COPANEF n° 2958



Formation d'Infirmier Sanction : Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)

Contexte législatif et réglementaire

Arrêté du 26 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au diplôme d'état infirmier.

Compétences visées

L'Infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'Infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins. Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'Infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement. Il (elle) exerce son activité en équipe pluri professionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences suivantes :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Objectifs de la Formation

- Déterminer, mettre en œuvre et évaluer les actions relevant du rôle propre de l'infirmier dans le cadre d'un contrat de soins avec la personne soignée, en regard des textes légiférant la profession infirmière ;
- Effectuer, seul ou en collaboration avec d'autres soignants, les prescriptions médicales relevant des articles du décret de compétences ;
- Identifier une situation d'urgence ou l'aggravation de l'état d'une personne et, en l'absence du médecin, mettre en œuvre, évaluer et noter les actions et la surveillance déterminées par le médecin responsable dans un protocole écrit de soins d'urgence ;
- Organiser le travail infirmier.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle propre et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

CONDITIONS ACCES EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

(Arrêté du 31 juillet 2009 paru au JO du 7 août 2009)

17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

CONCOURS INFIRMIER - LISTE 1

- Titulaires du baccalauréat français
- Titulaires d'un titre admis en dispense du baccalauréat français
- Titulaires d'un titre homologué au niveau IV
- Titulaires du DAEU ou examen spécial d'entrée en université
- Elèves de classe terminale (sous réserve de l'obtention du Baccalauréat)

Titulaires du DEAMP

Ayant exercé pendant 3 années

Candidats ayant eu une activité professionnelle de 3 ans dans le secteur sanitaire ou social ou 5 ans dans un autre secteur

ET

Titulaire de l'autorisation à se présenter aux épreuves de sélection délivrée par l'ARS

EPREUVE ADMISSIBILITE

- Travail écrit à partir d'un texte relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social 3 questions ouvertes (présenter le sujet et les principaux éléments, situer la problématique, commenter les éléments notamment chiffrés et donner un avis argumenté sur le sujet) : compréhension, analyse, synthèse, argumentation et écriture **note sur 20 pts - 2 heures note éliminatoire < 8**
- Epreuve de tests d'aptitude : raisonnement logique et analogique, abstraction, concentration, résolution de problème et aptitudes numériques **note sur 20 pts - 2 heures note éliminatoire < 8**

ADMISSIBILITE SI NOTE AU MOINS EGALE A 20 /40

EPREUVE ADMISSION /20 – 30 Minutes

3 membres du JURY : 1 cadre de santé infirmier enseignant, 1 cadre de santé exerçant en secteur de soins, et une personne extérieure à l'établissement formateur, qualifié en pédagogie ou psychologie

Entretien relatif à un thème sanitaire et social

Aptitude à suivre la formation, motivations et projet professionnel

ADMISSION SI NOTE AU MOINS EGALE A 10 / 20

CLASSEMENT SUR LISTE PRINCIPALE OU COMPLEMENTAIRE

(Note admissibilité + admission)

DISPENSES DE SCOLARITE

LISTE 2

Titulaires du DEAS OU DEAP ayant exercé pendant au moins 3 années

EXAMEN D'ADMISSION /30 pts - 2 heures

Analyse écrite de 3 situations professionnelles
1 question par sujet (Ecriture, analyse, synthèse, et connaissances numériques)

NOTE AU MOINS EGALE A 15/30

ADMISSION SUBORDONNEE AU NOMBRE DE PLACES 20% DU QUOTA (76) : 15

Dispense des Unités d'Enseignement associées à la compétence 3 et stage de 5 semaines du premier semestre

LISTE 3

Titulaires d'un diplôme infirmier ou autre titre ou certificat Permettant l'exercice de la profession infirmière Hors CEE ou de la principauté d'Andorre ou de la confédération suisse

EPREUVE ADMISSIBILITE /20 pts - 2 heures

Epreuve écrite
Étude d'un cas clinique
5 questions (maîtrise langue française, analyse, synthèse, et connaissances numériques)

NOTE AU MOINS EGALE A 10/20

EPREUVE ADMISSION /40 pts

Entretien oral de 30 mn (cadre formateur et cadre soignant) parcours professionnel et motivations /20 pts

Épreuve de MSP d'1 heure (2 soins – capacités gestuelles et techniques) /20 pts

NOTE AU MOINS EGALE A 30/60

ADMISSION

NOMBRE DE PLACES : 4
Dispense des Unités d'Enseignement : 1.1, 2.1, 2.2, 2.11 du premier semestre

LISTE 5

Non admis à poursuivre des études :

- Médicales
- D'odontologiques
- De pharmaceutiques
- De sage-femme

ET

ayant validé les unités d'enseignement de la 1^{ère} année commune aux études de santé datant de moins d'un an au moment de l'inscription (PACES)

EXAMEN D'ADMISSION /20 pts - 30 Minutes

Entretien relatif à un thème sanitaire et social
Aptitude à suivre la formation, motivations et projet professionnel

NOTE AU MOINS EGALE A 10/20

ADMISSION SUBORDONNEE AU NOMBRE DE PLACES 2% DU QUOTA (76) : 2

Éventuelles dispenses sur décision du Conseil Pédagogique

<p style="text-align: center;">Contenu et durée</p>	<p>Contenu de la Formation et durée</p> <p>La formation s’articule autour de l’alternance IFSI et stages favorisant l’intégration des différents savoirs, et se centre sur une approche par compétences. La compétence est la mobilisation ou l’activation de plusieurs savoirs dans une situation et un contexte donné. Ces compétences s’acquièrent tout au long de la Formation.</p> <p>Chaque compétence nécessite d’acquérir différents savoirs.</p> <p><u>Les unités d’enseignement</u> sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l’acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences humaines, sociales et droit, - Sciences biologiques et médicales, - Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes, - Sciences et techniques infirmières, interventions, - Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière, - Méthodes de travail. <p><u>Enseignement clinique en 7 périodes de stage</u> :</p> <p>Semestre 1 : un stage de 5 semaines Semestres 2, 3, 4 et 5 : stages de 10 semaines Semestre 6 : un stage de 15 semaines au total en deux périodes de 10 semaines maximum</p>
<p style="text-align: center;">Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>Les méthodes pédagogiques utilisées permettent à l’étudiant d’identifier les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe, seul et en groupe, ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures, en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s’articulent.</p> <p>L’apprentissage avec les autres permet à l’étudiant de potentialiser ses apprentissages, d’en activer de nouveaux, d’apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.</p> <p>Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l’aide à la réussite de l’étudiant.</p> <p>Méthodes classiques : Cours magistraux - Travaux dirigés - Travaux pratiques - Travaux pratiques guidés - Guidance collective.</p> <p>Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques - Analyse de situation d’une personne soignée ou d’un groupe - Jeux de rôle – Simulation.</p> <p>Le suivi pédagogique occupe une place prépondérante dans la construction de l’identité professionnelle. Chaque étudiant de la Fondation bénéficie d’un suivi pédagogique par un enseignant référent qui l’accompagne tout au long de sa formation. Cette relation privilégiée permet d’établir une relation de confiance, d’évaluer régulièrement les acquisitions de l’élève et lui offre un choix de ressources pour optimiser ses apprentissages et développer ses potentialités. Le suivi pédagogique lui permet de développer son autonomie en facilitant sa prise de conscience d’acteur de sa formation.</p>

Modalités d'évaluation	Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle				
	Quoi ?	Comment ?	Outil	Qui ?	Description
	Situation De soins	Évaluation de la mise en œuvre de la compétence en situation réelle	- Portfolio - Feuille de stage	- Tuteur - Maître de stage - Référent pédagogique	Évaluation, lors de plusieurs situations, de la mise en œuvre effective de la compétence
	Savoirs En situation	Évaluation de la combinatoire des ressources de la compétence propre à l'apprenant	- Simulation - Jeu de rôle - Unité d'Intégration - APP Cas concret	- Formateurs - Intervenants extérieurs	Évaluation de la mobilisation des connaissances par l'apprenant en situation d'apprentissage
Savoirs académiques	Contrôle des acquisitions de ressources de la compétence	- QCM / QROC - Questions de cours - évaluations écrites de connaissances	- IFSI - Université Pierre et Marie Curie (UPMC)	Contrôles de connaissances enseignées dans les différentes UE	
<p>Dix compétences sont à valider afin d'obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier. Le diplôme d'État d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens, dont 120 ECTS pour l'enseignement en institut de formation et 60 ECTS pour l'enseignement clinique.</p>					
Les dates de concours	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des inscriptions : Lundi 27 Novembre 2017 - Clôture des inscriptions : Lundi 5 Mars 2018 - Épreuve d'Admissibilité : Mercredi 4 Avril 2018 - Épreuve d'Admission : Lundi 4, Mardi 5 et Mercredi 6 Juin 2018 - Résultats Admission et Affichage : Jeudi 21 juin 2018 <p style="text-align: center;">Date d'entrée en Formation : Lundi 3 Septembre 2018</p>				